

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

RAPPEL CONCERNANT LES GROS REBUTS LAISSÉS EN BORDURE DE RUE

Granby, 26 novembre 2020 – La MRC de La Haute-Yamaska et la Corporation de gestion des matières résiduelles de la Haute-Yamaska (COGEMRHY) rappellent à la population que les gros rebuts sont seulement collectés lors des collectes spéciales prévues pour ce type de matières. En autres temps, ils ne doivent pas être laissés en bordure de rue.

Trois collectes spéciales sont effectuées durant l'année, soit en mai, en juillet et en octobre. Cependant, l'équipe de la MRC observe sporadiquement de gros rebuts en bordure de rue en dehors des journées de collecte. Selon le *Règlement numéro 2018-315 relatif aux services de collecte des matières résiduelles*, les encombrants doivent être placés en bordure de rue seulement à partir de 19 h la veille des collectes prévues spécifiquement pour ces matières. Celles-ci ne sont pas collectées lors des collectes régulières de matières recyclables ni d'ordures.

« En dehors des collectes spéciales, il est de la responsabilité des citoyens de se départir des gros rebuts en les apportant aux écocentres à Granby ou Waterloo. S'ils sont en bon état, ils peuvent également être donnés à un organisme d'économie sociale ou affichés sur des sites de revente en ligne. La plupart des encombrants peuvent être mis en valeur et ne doivent pas être considérés comme des déchets », explique Mme Valérie Leblanc, directrice du Service de gestion des matières résiduelles de la MRC.

En 2019, 612 tonnes métriques d'encombrants avaient été récupérées lors des collectes spéciales sur le territoire de la Haute-Yamaska. Une grande partie a été valorisée.

Avant de se déplacer aux écocentres, il est essentiel de trier ses matières par catégories. Celles-ci sont indiquées sur le site Web GENEDEJETER.COM. La liste des matières acceptées aux écocentres et les dates de collecte des encombrants sont également affichées sur ce site. De plus, il est possible de contacter le personnel de la MRC pour toute question sur le Service de gestion des matières résiduelles à la ligne Info-collectes, au 450 378-9976, poste 2231.

– 30 –

Source : Marlène Pawliw
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
mpawliw@haute-yamaska.ca
450 378-9976, poste 2239

